



L'apprentissage : aides et dispositions financières.

Côté entreprise

1^{ère} année

8000€

mensualisés pour un-e
apprenti-e majeur-e (soit
3875€ plus que les aides
normalement accordées).

5000€

mensualisés pour un-e
apprenti-e mineur-e (soit
875 € plus que les aides
normalement accordées).

2^{ème} année

2000€

3^{ème} année

1200€

*Pour faire face au contexte économique et sanitaire exceptionnel,
l'État a voté une aide unique aux entreprises plus haute, valable
pour tous les contrats signés avant le 31 décembre 2021.*

Aide apprenti-e handicapé-e

3500€ maximum, cumulable avec
d'autres aides handicap.

Exonération de charges sociales

Exonération de la totalité des cotisations
salariales d'origine légale et
conventionnelles pour la part de
rémunération inférieure ou égale à 79% du
smic.

Côté apprenti-e

Aide au premier équipement

Quel que soit le diplôme préparé, CAP, BP ou BMA, une aide
maximale de 500€ vous est accordée pour rembourser l'achat de
vos équipement (caisse à outils).

Aide au permis de conduire

À partir de 18 ans, être apprenti-e vous permet de bénéficier
d'une aide de 500€ pour financer votre permis de conduire.